

REGLEMENT DU JEU CONCOURS PHOTOS/VIDEOS 2019 **"Les plus beaux visuels de LYON"**

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'ADERLY N° SIRET 308 908 276 ci-après dénommé « l'Organisateur » organise un jeu concours ONLYLYON de photos et vidéos libre et gratuit pour la marque ONLYLYON et le programme partenarial de marketing territorial ayant pour ambition de développer la notoriété et l'attractivité de Lyon à l'international depuis 2007.

Le jeu concours débute le samedi 20 juillet à 12h et se termine le samedi 31 août 2019 à 19h.

ARTICLE 2 - THEMATIQUES

« Les plus beaux visuels de Lyon ».

Partagez vos plus beaux visuels de Lyon sous 4 thèmes explicités ci-après :

FamilyTime – UrbanDesign – Foodie – HealthyCity

1) FamilyTime :

Les productions photos et vidéos mettront en lumière l'esprit « Famille » à Lyon.

Une sélection de photos sera choisie et soumise aux votes des fans des pages Facebook Lyon et ONLYLYON le 24 septembre 2019.

2) UrbanDesign :

Les productions photos et vidéos mettront en lumière l'aspect « Urban » de Lyon. La ville regorge de ruelles, de bâtiments et d'espaces dédiés à l'art urbain.

Une sélection de photos sera choisie et soumise aux votes des fans des pages Facebook Lyon et ONLYLYON le 25 septembre 2019.

3) Foodie :

Les productions photos et vidéos illustreront « la gastronomie » à Lyon. L'objectif est de proposer des visuels créatifs et atypiques associant la ville à la gastronomie.

Une sélection de photos sera choisie et soumise aux votes des fans des pages Facebook Lyon et ONLYLYON le 26 septembre 2019.

3) HealthyCity :

Les productions photos et vidéos illustreront « l'art de vivre » dans une ville saine, dynamique, avec des espaces verts, des berges et quais aménagés.

Une sélection de photos sera choisie par l'Organisateur et soumise aux votes des fans des pages Facebook Lyon et ONLYLYON le 27 septembre 2019.

ARTICLE 3 - LE DEROULEMENT

20 juillet 2019 : lancement du jeu concours sur INSTAGRAM @onlylyon ; une page événement sur le Facebook Lyon sera créée.

Les participants peuvent concourir à tous les thèmes suivants :

Publier son visuel avec :

#LyonFamilyTime et #ONLYLYONConcours et mention @onlylyon

#LyonUrbanDesign et #ONLYLYONConcours et mention @onlylyon

#LyonFoodie et #ONLYLYONConcours et mention @onlylyon

#LyonHealthyCity et #ONLYLYONConcours et mention @onlylyon

31 août 2019 : fin du jeu concours et sélection des visuels par le jury ONLYLYON.

24 septembre 2019 : publication des contenus FamilyTime sur les pages Facebook Lyon et ONLYLYON, et soumis aux votes des fans des pages.

25 septembre 2019 : publication des contenus UrbanDesign sur les pages Facebook Lyon et ONLYLYON, et soumis aux votes des fans des pages.

26 septembre 2019 : publication des contenus Foodie sur les pages Facebook Lyon et ONLYLYON, et soumis aux votes des fans des pages.

27 septembre 2019 : publication des contenus HealthyCity sur les pages Facebook Lyon et ONLYLYON, et soumis aux votes des fans des pages.

27 septembre 2019 : fin des votes pour chaque thème, sur les deux pages Facebook.

Les votes des deux pages seront additionnés pour chaque visuel.

27 septembre 2019 : Vote pour le Prix du Jury et le Prix Spécial Chine pour chaque thème lors du comité éditorial (composé par la Coordinatrice du programme ONLYLYON, la Directrice Marketing ONLYLYON TOURISME, les community managers ONLYLYON, la chargée de contenu éditorial ONLYLYON TOURISME).

Octobre 2019 : Remise des trophées aux gagnants dans un lieu emblématique de la ville de Lyon.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu concours ONLYLYON est gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à tous les photographes amateurs majeurs, à l'exclusion des membres du jury ONLYLYON et de leur famille.

Les participants au jeu concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Plusieurs participations par personne sont acceptées par les membres du jury ONLYLYON.

Les visuels seront utilisés durant le concours afin de le faire vivre sur les médias sociaux de la marque ONLYLYON, et, le cas échéant, de ses partenaires. Les participants s'engagent à céder les droits des productions photos et vidéos à ONLYLYON après le concours photos afin de permettre, si cela est nécessaire, et avec accord du participant, à la marque de faire la promotion de Lyon sur ses différents supports de communication (médias sociaux, site internet, campagnes d'affichage sur le sol national et sur le plan international).

La photo/vidéo doit avoir été prise à Lyon ou sur les 59 communes composant la Métropole de Lyon.

ARTICLE 5 - CRITÈRES TECHNIQUES DE SÉLECTION

Les visuels doivent respecter des critères techniques afin de répondre aux attentes et besoins du jury ONLYLYON.

-Poster les visuels sur Instagram avec les hashtag mentionnés à l'article 3.

-Les photographes s'engagent à communiquer à ONLYLYON des productions personnelles.

-Les vidéos doivent durer 1min30 maximum.

Attention : si les conditions ne sont pas respectées, la participation ne sera pas validée.

ARTICLE 6 - LES RECOMPENSES

Prix spécial

« Coup de Cœur du jury »

- 1 lot d'une nuit en gratuité BB en double au Novotel Lyon Confluence (valable jusqu'au 30/6/2020 selon disponibilités) – pour un montant estimé à 122 euros.
- 1 lot pour 2 cocktails + 1 planche à grignoter au Gourmet Bar Confluence (valables pour 2 personnes jusqu'au 30/6/2020) – pour un montant estimé à 20 euros.
- 2 Lyon City Cards 2 jours VIP.

Prix spécial

« Chine »

- 1 lot de 1 nuit en gratuité BB en double au Novotel Lyon Confluence (valable jusqu'au 30/6/2020 selon disponibilités) – pour un montant estimé à 122 euros.
- 1 lot pour 2 cocktails + 1 planche à grignoter au Gourmet Bar Confluence (valable pour 2 personnes jusqu'au 30/6/2020) – pour un montant estimé à 20 euros.
- 2 Lyon City Cards 2 jours VIP.

FamilyTime

Prix du jury :

- 1 Pass Famille (2 adultes + 2 enfants) d'une journée loisir complète au Groupama Stadium, comprenant : Visite VIP Tour du Groupama Stadium, du Musée OL et d'Offside Gallery, ainsi qu'un déjeuner à la Brasserie Bocuse – pour un montant estimé à 180 euros.
- 2 Lyon City Cards 2 jours VIP.

Prix du public :

- Une heure de location d'un bateau sans permis auprès de Cap Confluent (jusqu'à 7 personnes) – pour un montant estimé à 50 euros.
- 2 Lyon City Cards 2 jours VIP.

UrbanDesign

Prix du jury :

- Deux cocktails à l'Officine – pour un montant estimé à 40 euros.
- Deux entrées pour une croisière promenade avec Les Bateaux Lyonnais – pour un montant estimé à 30 euros.
- 2 Lyon City Cards 2 jours VIP.

Prix du public :

- Deux cocktails à l'Officine – pour un montant estimé à 40 euros.
- Deux entrées pour une croisière promenade avec Les Bateaux Lyonnais – pour un montant estimé à 30 euros.
- 2 Lyon City Cards 2 jours VIP.

Foodie

Prix du jury :

- Un dîner pour deux personnes au Comptoir Cecil + une nuit pour deux au Globe et Cecil – pour un montant estimé à 339 euros.
- 2 Lyon City Cards 2 jours VIP.

Prix du public :

- Des pralines du Maître Chocolatier Voisin, Lyon – pour un montant estimé à 20 euros.
- Une balade Very Gone Trip en formule Petite faim pour deux personnes avec Praline et Rosette – pour un montant estimé à 58 euros.
- 2 Lyon City Cards 2 jours VIP.

HealthyCity

Prix du jury :

- Deux Tours des Gones (dans la langue de votre choix) avec Lyon Bike Tour – pour un montant estimé à 60 euros.
- 2 Lyon City Cards 2 jours VIP.

Prix du public :

- Une balade à Vélo électrique ou à Segway, signée Comhic – pour un montant estimé à 45 euros.
- 2 Lyon City Cards 2 jours VIP

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 7 - EXPOSITION DES ŒUVRES

Les visuels seront exposés lors de la soirée de remise des prix dans le lieu choisi par l'Organisateur et le comité ONLYLYON.

ARTICLE 8 - ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants seront dévoilés au cours d'une soirée prévue en octobre 2019 à Lyon, dans un cadre tenu secret jusqu'en septembre 2019.

ARTICLE 9 - REMISE DES PRIX

Les différents lots seront remis aux gagnants au cours de la soirée d'octobre 2019.

ARTICLE 10 - COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de membres d'ONLYLYON, d'ONLYLYON Tourisme et Congrès, de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon.

ARTICLE 11 – EXCLUSIONS

Le jury se réserve le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.
La décision ne pourra être contestée par le participant, ses ami(e)s ou sa famille. Chaque visuel devra répondre aux conditions du présent règlement.

ARTICLE 12 - DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo ou de la vidéo soumise au jury. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.
L'Organisateur ne peut être tenu comme responsable en cas de litige.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITES

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.
L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si le jeu concours devait être modifié, écourté ou annulé pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté.

ARTICLE 14 – OBLIGATIONS

La participation à ce jeu concours ONLYLYON implique l'acceptation de ce présent règlement par les participants. En cas de non-respect des règles et conditions établies, le jury se réserve le droit d'annuler la participation immédiate du participant.
Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par l'Organisateur.
Chaque participant engage sa participation dès publication de ses contenus avec utilisation des hashtags mentionnés à l'article 3.

ARTICLE 15 – DONNEES NOMINATIVES

Les données recueillies dans le cadre de la participation au jeu concours sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et l'attribution de leurs gains. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 et au RGPD, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par email à l'adresse pezzani@onlylyon.com.

ARTICLE - 16 : LITIGES

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu concours et au choix des gagnants devra être formulée par écrit à l'adresse suivante pezzani@onlylyon.com. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du jeu concours.

ARTICLE - 17 : DEPOTS ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable sur le site www.aderly.com pendant toute la durée du jeu concours.